



Espace InterMongalais-Asbl

« E.I.M »



ADESCOM/ONGD



Tél : +243 817183220,0816575773 E-mail : ericyele@gmail.com

Réf/L N°.../EIM-ADESCOM/EBL-JMBE/2025

Transmis copie pour information à :

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE
SERVICE COURRIER

Réçu le : 29 AOUT 2025
N° : Par : Kalab
14407

ATR

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE D'ÉTAT
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
ACCUSE DE RÉCEPTION

Réçu par : K. Kalab
Date : 29 AUG 2025
N° : 13439
N° d'Enr. : 5853

République Démocratique du Congo
PRIMATURE

Courrier reçu : 29 AOUT 2025
Sous le n° : 2534323
Heure :
Paraphe : K. Kalab

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
CABINET DU MINISTRE

Courrier reçu le : le 29/08/2025
Sous le n° : 5007
Heure : 15 h 30
Paraphe : KAPENDA

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RURAL
CABINET DU MINISTRE D'ÉTAT

Réçu par : K. Kalab
Date et Heure : 29 AUG 2025 08:54

- A Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État
(Avec l'expression de nos hommages les plus déférents)

Palais de la Nation

à KINSHASA/GOMBE

- Honorable Président de l'Assemblée Nationale

- Honorable Président du Senat

Palais du Peuple

(Tous) à KINSHASA/LINGWALA

- Son Excellence Madame la Première Ministre, Chef du Gouvernement

(Avec l'assurance de nos plus hautes Considérations)

Hôtel du Gouvernement

à KINSHASA/GOMBE

Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre en charge de l'Intérieur et Sécurité

(Avec l'expression de nos hautes considérations)

Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre en charge de l'Agriculture

(Avec l'expression de nos hautes considérations)

- Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre en charge des ITPR

(Avec l'expression de nos hautes considérations)

- Son Excellence Monsieur le Ministre du Développement Rural

(Avec l'expression de nos hautes considérations)

BEZ

✓ - Monsieur le Secrétaire Général à l'Environnement
- Monsieur le Directeur Général de l'OVDA
(Tous) à Kinshasa

- Honorable Président de l'Assemblée Provinciale de la Mongala
- Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Mongala
- Monsieur le Président de la Société Civile Forces Vives de la Mongala
- Monsieur le Président de la Nouvelle Société Civile de la Mongala
- Monsieur le Président de la NOTAMO
- Monsieur le Coordonnateur Provincial de l'EIM-ASBL

(Tous) à Lisala

- Monsieur le Responsable de la Société BOOMING GREEN à YAKATA
-

À Son Excellence Madame la Ministre de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat
(Avec l'expression de nos hautes considérations)

à **KINSHASA/GOMBE**

Concerne : Signalement des irrégularités autour de l'exploitation industrielle du Bois par BOOMING GREEN et dénonciation de l'accord signé entre la Société BOOMING GREEN et quelques Chefs de Groupements de la Communauté Mongo de YAKATA (Communautés Locales dans la Concession n°052b/14 qui s'étend entre les Provinces de la Mongala et la Tshuapa)

Excellence,

Par la présente, l'honneur nous échoit de porter à votre très Haute Attention la situation préoccupante relative à l'exploitation forestière dans la Province de la Mongala par la société BOOMING GREEN DRC SARLU, dans le contexte du Contrat de concession n°052b/14 couvrant 207 978 hectares entre Mongala et Tshuapa et vous en souhaite bonne réception.

En effet, La société BOOMING GREEN DRC SARLU, filiale à capitaux chinois du groupe BOOMING (www.booming-group.com), est dirigée par monsieur YUQUN GU et dispose de son Siège Social au n°APT 3, 11 DRACEN, Immeuble Volonté, Kinshasa/Gombe. Titulaire de la Concession susmentionnée à la suite d'une série de cessions à partir

BEG

[Signature]

de SEDAF puis SIFORCO (dont elle a hérité des actifs et passifs via l'Arrêté Ministériel n°025/CAB/MIN/EDD/AAN/TNT/05/2017 du 19 octobre 2017), dont elle a exploité notamment quatre AAC du PGQ laissé par SIFORCO.

Par ailleurs, le 21 août 2025, un accord a été conclu sur le site de BOOMING GREEN à Yakata, une agglomération située dans le Groupement Boonga, Secteur de Boso Simba, Territoire de Bongandanga dans la Province de la Mongala, sous la facilitation des délégués du Gouvernement Provincial de la Mongala, en présence des représentants de la Société BOOMING GREEN, de l'Administration locale et des chefs de groupements incorporés.

Ce protocole, officiellement axé sur la réhabilitation du tronçon routier BOONGA – BAENGA, soit une distance de plus de 130KM, prévoit en échange l'autorisation pour BOOMING GREEN d'exploiter les bois sur le tracé routier soit à moins de 1KM derrière les villages, ainsi que le versement d'indemnités et la prise de diverses mesures socioéconomiques (fonds de développement local, indemnités culturelles, recrutement local, etc.).

Cependant, il existe encore plusieurs problèmes majeurs non résolus à savoir : la non signature des Clauses Sociales de cahier des charges et le non-respect des normes d'exploitation quant à la coupe sans tenir compte des DME pour certaines essences et l'usage de deux Permis de coupe de Bois d'œuvre dans une même concession forestière durant l'année 2018. S'ajoute l'accord local signé avec la communauté ne constitue ni juridiquement ni techniquement une Clause Sociale, telle qu'exigée par le Code Forestier et ses Mesures d'application (art. 44 ,88 et 89 du Code Forestier de 2002, les Arrêtés Ministériels 028, 034, 072, 084).

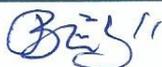
Tandis qu'une véritable Clause Sociale doit faire l'objet d'un protocole formel, approuvé par les autorités compétentes et annexé au cahier des charges de la Concession.

Outre, la société ne dispose pas de permis d'exploiter en dehors de l'Assiette Annuelle de Coupe (AAC). Au clair, l'accord communautaire ne saurait se substituer au régime d'autorisation nationale, vu que la compétence du Gouverneur étant ici inopérante pour une société industrielle.

Pour votre gouverne, en date du 17 juillet 2025, le Gouverneur de Province de la Mongala a tenu un point de presse par lequel, il affirme qu'après son entretien avec le Ministre d'Etat, Ministre du Développement Rural qui n'a pas seulement donné 100 sacs de ciments pour la Mongala, confirme le lancement imminent des travaux de réhabilitation des routes de dessertes agricole dans la Mongala tout en précisant que le tronçon routier BOONGA-BAENGA dans la grande Communauté de Mongo YAKATA est pris en charge par le Gouvernement de la République pour être réhabilité sous peu.

Il sied de signaler que, les arrangements pris entre la Société précitée et les Chefs de Groupements sous la facilitation du gouvernement provincial de la Mongala exposent à la confusion et à une gouvernance défailante au détriment de la sécurité juridique, de la paix sociale et du respect des droits des communautés riveraines et accentuant les risques de contentieux et le déficit de légitimité des opérations de la Société BOOMING GREEN.

Subséquent, cette situation appelle une intervention vigoureuse de votre Haute Autorité en procédant non seulement à l'annulation de ce fameux accord mais à diligenter une équipe mixte afin de procéder à l'évaluation strict des activités de



cette Société qui opère dans ce coin du Pays depuis 2018 et ainsi, annuler tout démarrage d'exploitation hors cadre légal, en faisant exigence d'une authentique clause sociale conforme aux textes en vigueur, tout en rappelant sur la compétence exclusive de votre pouvoir national s'agissant de la délivrance de Permis pour les sociétés industrielles tel que prescrit dans l'AM 084 y compris l'engagement d'une médiation quant application des droits communautaires tenant compte des dispositions pertinentes des AM 028 et 072.

Espérant votre réaction positive, nous vous prions de croire, Excellence Madame la Ministre, en l'expression de nos sentiments de Haute considération.

Fait à Kinshasa, le 29.08.2025

Jean-Marie BOLONGO ELAMBO

Ambassadeur de la Paix FPU et Président
de l'ONGD ADESCOM



Coordonnateur National de l'EIM-ASBL